

TRIBUNE Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

- L'actualité sociale

Page 6

- Ce qui ne va pas à Sud-Aviation

Page 7

- Qui sont les agresseurs ?

Page 8

Liberté pour Cuba !

AINSI l'irréparable est accompli. Passant outre aux avertissements qui lui avaient été prodigués de toutes parts, la nouvelle administration américaine a engagé, par émigrés interposés, la lutte armée contre la Révolution cubaine. A l'heure où nous écrivons, nul ne peut encore prédire l'issue de la bataille, mais il s'agit de toute évidence d'une bataille décisive, et quel qu'en soit le résultat, les conséquences de la décision américaine seront incalculables.

La faute de Fidel Castro, la faute inexpiable, c'est d'avoir compris que l'indépendance politique sans l'indépendance économique n'est qu'une illusion; c'est d'avoir conquis cette indépendance économique en nationalisant les entreprises étrangères, dont les profits n'étaient jamais réinvestis sur place et ne contribuaient en rien au développement de l'île; c'est d'avoir opéré une réforme agraire radicale et donné aux paysans cubains la propriété et la gestion des terres qu'ils travaillaient. Les Etats-Unis auraient sans doute admis que s'établisse à Cuba un gouvernement libéral bourgeois: un tel gouvernement aurait établi une démocratie purement formelle et n'aurait pas touché aux structures économiques du pays. La domination coloniale exercée depuis cinquante ans par les Etats-Unis aurait été sauvée. Le crime de Fidel Castro, c'est de l'avoir mise en cause.

Alors, des mesures punitives de plus en plus sévères ont été prises contre le récalcitrant, et le cycle irréversible des attaques et des représailles se déclencha: tandis que les Etats-Unis instauraient peu à peu autour de l'île un blocus économique rigoureux, Cuba confisqua la totalité des biens américains, et se rapprocha du bloc soviétique. Cuba vit de son sucre; ne pouvoir exporter ce sucre, cela signifiait pour les Cubains la famine à brève échéance; ce sont les achats massifs opérés par le bloc soviétique qui ont écarté cette menace. Comment s'étonner que les Cubains préfèrent ceux qui leur ont permis de survivre à ceux qui cherchent à les étouffer? En vérité, c'est l'Occident qui a littéralement jeté les Cubains entre les bras des Soviétiques, comme il y a jeté les Guinéens. Il est donc mal venu pour reprocher à Cuba ses liens avec l'U.R.S.S.: ces liens, lui seul les a créés.

LES conséquences de l'agression américaine excéderont largement le cadre restreint des Caraïbes. Tout d'abord un coup très grave est ainsi porté à la détente internationale. S'il est peu probable que l'U.R.S.S. mette à exécution sa menace de défendre Cuba à coup de fusées, s'il semble que M. K s'en tiendra à de véhémentes protestations diplomatiques — et peut-être à une aide en matériel militaire si le conflit se pro-

longe — il n'en reste pas moins que le climat de coexistence qui s'était établi avec l'accès au pouvoir de M. Kennedy est aujourd'hui entièrement dissipé. Nous allons revenir aux pires heures de l'été dernier, lorsque régnait le président Eisenhower.

Par ailleurs, les répercussions de cette attaque seront immenses dans tous les pays du Tiers-Monde et en particulier en Amérique Latine, où se trouvent sans doute les plus sûrs défenseurs de Cuba. On sait de quelle popularité bénéficie Fidel Castro auprès des masses sud-américaines. Sans doute ces masses sont à l'heure actuelle inorganisées, et leurs réactions ne seront que des explosions de colère désordonnées. Pour qu'elles prennent

forme et consistance, il faut du temps, il faut que Cuba tienne. Mais, en tout état de cause, si l'on pouvait douter que le communisme soit implanté en Amérique Latine, on ne le pourra bientôt plus.

En cherchant à étrangler la Révolution cubaine, les Etats-Unis font la preuve qu'ils ne sauraient accepter de révolution réelle en Amérique Latine et renoncer à la tutelle économique qu'il exercent sur ce continent. Ils creusent irrémédiablement le fossé de haine qui déjà les sépare des Sud-Américains, et démontrent qu'il n'y a pas de troisième voie, pas de révolution qui puisse s'accomplir **en dehors des blocs, en dehors de la guerre froide**. Abattre Castro aujourd'hui, c'est condamner au communisme toutes les tendances progressistes latino-américaines, c'est assurer dans vingt ans le triomphe communiste.



(Dalmas)

QUANT à nous, que pouvons-nous faire? L'offensive contre Cuba est un nouveau sursaut de ce colonialisme contre lequel nous n'avons cessé de lutter; elle est une conséquence de la politique des blocs et des zones d'influence. Dès lors, notre tâche est claire: alerter l'opinion française, susciter par tous les moyens et sous toutes les formes les actions de protestation contre cette agression. Pour ce travail, nous sommes plus qualifiés que quiconque. Nous qui avons condamné l'écrasement de la révolution hongroise par l'U.R.S.S., nous sommes les mieux placés pour condamner la tentative d'écrasement de la Révolution cubaine par les U.S.A., et pour animer la réaction des démocrates français contre cette tentative. C'est dans les jours, dans les heures qui viennent que la partie va se jouer. A nous de prendre conscience de nos responsabilités et de prouver aux jeunes, aux travailleurs, aux camarades étrangers et africains que l'internationalisme n'est pas pour nous un mot vide de sens.

Emmanuel TERRAY

LA VIE DU PARTI

Communiqué du Bureau National

Le Bureau National du P.S.U. constate que le Général de Gaulle a reconnu que notre pays ne doit plus « s'accrocher à des dominations coûteuses et sanglantes et sans issue », et admet maintenant que l'indépendance de l'Algérie et la souveraineté de l'Etat Algérien doivent donc être immédiatement acceptées, ce que le P.S.U. n'a cessé d'affirmer, comme il a affirmé ce qui en est la conséquence logique : à savoir que la guerre d'Algérie, absurde et criminelle, n'a pu être poursuivie et ne peut l'être encore qu'en violation des principes les plus élémentaires de l'intérêt et du devoir national.

Le Bureau National du P.S.U. a appris avec étonnement que le Général de Gaulle assurait, contrairement à l'évidence, avoir pris conscience depuis longtemps de ces nécessités ; s'il en était ainsi, l'inertie les hésitations, les manœuvres et le double jeu, qui ont caractérisé l'action du Général de Gaulle dans l'affaire algérienne depuis 1958, n'en seraient que plus condamnables. Il faut de toute façon, caractériser avec sévérité le fait qu'au moment même où le Président de la République proclame la nécessité d'une décolonisation totale, il continue par une série de manœuvres, par des menaces comme celle du partage de l'Algérie et de l'expulsion des travailleurs algériens et par un ton

volontairement provoquant, à rendre plus difficile l'ouverture de la négociation.

Le Bureau National du P.S.U. dénonce les provocations inspirées par le même chauvinisme et le même orgueil, contre l'Organisation des Nations-Unies et les puissances étrangères.

Le Bureau National du P.S.U. tient à souligner devant l'opinion que le ralliement du Général de Gaulle à la thèse d'une Algérie indépendante et souveraine constitue, en dépit de ses affirmations contraires, une victoire à la fois pour le combat du peuple algérien pour l'action de l'opinion internationale, et pour la lutte menée en France par les forces populaires.

Ces forces populaires ne doivent pas pour autant se satisfaire de ce principe acquis. Le P.S.U. a eu raison de mettre en garde contre le ralentissement de l'action pour la paix. Cette action doit être exercée dans l'unité au sein de larges comités représentatifs de toutes les organisations exigeant en commun l'ouverture immédiate de négociations sans préalable avec le G.P.R.A. et la reconnaissance immédiate du principe d'indépendance de l'Algérie et de la souveraineté du futur Etat algérien sur l'ensemble du territoire de l'Algérie.

13 AVRIL 1961

Le Calendrier du P.S.U.

PARIS

CONFERENCE - DEBAT organisée par les E.S.U. - Médecine, J.S.U. - Villejuif et J.S.U. - XVe sur :

LE FRONT SOCIALISTE avec Claude BOURDET, le 28 AVRIL à 21 h., Salle du Patronage laïque, 72 avenue Emile-Zola, Paris XVe, Métro Boucicaut.

La Commission Féminine de la Fédération de Paris, dans le cadre de ses travaux sur la situation de la femme, dans la France actuelle organise une conférence sur

LA REFORME DES REGIMES MATRIMONIAUX

par M^{me} PIERRE STIBBE le Lundi 24 avril à 21 heures, 12, rue Guy de la Brosse, Paris V. (La loi sur la Réforme des régimes matrimoniaux a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1960).

EURE

SAMEDI 22 AVRIL à 17 h. 30, salle des Colonnes à LOUVIERS (Eure).

REUNION PUBLIQUE ET CONTRADICTOIRE

avec Daniel MAYER.

A COLOMBES

Au cours de ces deux derniers dimanches, les partisans de la Paix ont manifesté, sur le marché principal, leur union pour imposer la négociation immédiate.

Plusieurs centaines de personnes avaient répondu à l'appel du « Cartel pour la paix en Algérie », lequel comprend : les mouvements politiques, syndicaux, familiaux et culturels de Colombes : C.G.T., C.F.T.C., M.L.O., P.C.F., P.S.U. ainsi que des mouvements de jeunesse, féminins, etc...

■ JEUNE MEDECIN surchargé, région parisienne, propose association cabinet de groupe à deux confrères P.S.U. locaux. Logements et clientèle assurés. Répondre à « T. S. », 54, boulevard Garibaldi, PARIS-15^e qui transmettra.

PANTHÉON

13, rue Victor-Cousin - ODE. 15-04
Semaine du 19 au 25 avril

UN COUPLE

Un film de J.-P. MOCKY
(Interdit au moins de 18 ans.)

Dialogues de
Raymond QUENEAU
de l'Académie Goncourt
(Permanent de 14 h. à 24 h.)

A Jouy-en-Josas

Hommage à Léon BLUM

Au tour de Jeanne Blum, sa veuve, les militants à l'appel de l'interfédéral et des fédérations de la Seine, S.-et-O. et S.-et-M. du P.S.U. sont venus dimanche dernier saluer la mémoire de Léon Blum et fleurir sa tombe. Ils ont aussi voulu manifester leur fidélité à un socialisme qui n'admet jamais, quelles que soient les circonstances, l'abdication de la Démocratie devant un Sauveur suprême. Des compagnons de Léon Blum étaient là : Depreux, Verdier, Daniel Mayer, Hauriou, Rosenfeld, Jarblum, vieux militant du Bund, Labrousse, et d'autres aussi qui le connurent : G. Suant, M. Klein, Bassan André, Joublot, Weitz, Mireille Osmin Ancier, et des membres du C.N.P. ou des bureaux des fédérations P.S.U. de Seine et Seine-et-Oise, Heurgon, Servet, Beregovoy, Billoque, Touzelin, Isvi, Lucienne Borchio, etc. Accueillis par le maire et le maire-adjoint de Jouy-en-Josas, des centaines d'hommes et de femmes épris de justice sociale et de paix ont associé leur actuelle volonté d'action au souvenir de celui d'un homme qui fut et ne fut qu'un militant socialiste efficace et constant.

Stage régional de formation SUD-EST

● Du 11 au 14 mai à URIAGE, près de GRENOBLE.

— Inscriptions : R. GENSBURGER - Fédération de l'Isère, 6, place Saint-Bruno, GRENOBLE.

— Participation : 17 NF par camarade pour la durée du stage.

Bulletin d'Abonnement

NOM
Prénom
Adresse

déclare souscrire un abonnement de :

Soutien 30 NF
Un an 19 NF
6 mois 10 NF
3 mois 5 NF

54, boulevard Garibaldi - PARIS (15^e)
C.C.P. 5.826-65

— Directeur-Gérant : Roger CERAT —

I.R.B., 60, rue René-Boulanger, Paris-X^e

— Travail exécuté —
par des ouvriers syndiqués

SOLIDARITÉ

La Commission nationale de Solidarité du P.S.U. recherche :

● POUR DES DETENUS POLITIQUES :

— Des ouvrages de littérature générale (les romans policiers sont interdits) ;

— Des livres politiques :

« L'Economique » (tomes I et II) de Samelson ; « Naissance d'Israël » de C. Weizmann ; « Les guerres en chaîne » de R. Aron ; « Institutions Internationales » de Reuter.

● POUR DES FAMILLES D'EMPRISSONNES POLITIQUES :

— Une layette en bon état ;

— Une voiture d'enfant ;

— Deux lits d'enfants.

Les objets doivent être remis au siège du Parti, 8, rue Henner, Paris (9^e).

La Commission de solidarité tient une permanence tous les MARDIS soir, à 19 heures, à cette même adresse. Elle est à la disposition de toutes les sections du Parti.

● ADRESSEZ LES FONDS A :

Louis HOUEVILLE, 47, rue Hoche, MONTREUIL (Seine), C.C.P. Paris 15.536-77.

Le logement prochaine campagne d'action du P. S. U.

LE CONGRES NATIONAL DU P.S.U. a décidé diverses campagnes d'action, dont une sur le logement.

Le groupe « Habitat » de la Commission Nationale d'Action Municipale et locale a préparé une étude sur le

« SERVICE NATIONAL DE L'HABITAT »

qui est soumise à la réflexion des militants.

Dans cette brochure, vous trouverez :

1) Situation et historique de la crise du logement.

2) Les principes d'une politique socialiste du logement.

3) L'aménagement du territoire — L'urbanisme — La politique foncière.

4) Les constructions neuves.

5) L'habitat existant.

6) L'instrument d'une politique socialiste du Logement : le SERVICE DE L'HABITAT.

Prix : 2 NF.

Les commandes peuvent être passées à « T. S. », 54, boulevard Garibaldi, Paris XV^e.

« C. E. S. » PROGRAMME

● PARIS

17 rue de Chaligny, Paris XII, - entrée cour - à 19 h. 30 chaque mardi.

● 25 Avril :

LES TECHNIQUES DE PLANIFICATION par Georges DUCARROY.

● BANLIEUE

Tous les mercredis, à 20 h. 30 : Initiation économique.

COURBEVOIE

Salle Esperet, cour du Bd. G. Clemenceau et de la rue A. Sylvestre. Gare de Bécon-les-Bruyères et Mo Pont de Levallois.

VILLEJUIF

Salle du Petit-Village (1er étage), Place des Fusillés.

● 26 Avril :

LES BUDGETS DES FAMILLES EN FRANCE

flashes actualité

FRANCE

M. Jacques Soustelle, qui condamne les attentats au plastic, les trouve cependant excusables : voici ce qu'il a déclaré à Montmorency, au congrès du Regroupement National de Seine-et-Oise :

« Le fait pour les pouvoirs publics de légitimer la violence, reconnaissant ceux qui l'exercent comme interlocuteurs valables, explique que dans d'autres esprits puisse aussi germer l'idée qu'un nombre suffisant d'attentats peut soutenir une cause. »

Par ailleurs, il a vivement protesté contre les mesures arbitraires qui frappent ses amis ultras. Il était moins chatouilleux lorsqu'il s'agissait de ceux qu'il appelle « Français musulmans » et c'est un curieux spectacle que de voir MM. Dides, Sidos, Tixier-Vignancour et consorts déplorer l'affaiblissement des libertés démocratiques et le renforcement du pouvoir personnel. Nos ultras ont décidément perdu toute pudeur.

ANGOLA

C'est une nouvelle guerre coloniale qui se déroule aujourd'hui en Angola. De violents combats ont eu lieu dans les provinces du Nord ; les insurgés nationalistes disposent d'un armement important et en particulier d'armes automatiques ; aussi les pertes sont-elles lourdes de part et d'autre. Quant à la population civile elle est durement éprouvée par l'aviation et l'artillerie portugaises. Devant la gravité de la situation, M. Salazar a pris lui-même en mains le ministère de la Défense Nationale, et d'importants renforts — 25.000 hommes selon certaines informations — sont acheminés par avion. Seule une intervention résolue de l'O.N.U., où, sur le problème angolais l'U.R.S.S. et les U.S.A. sont d'accord, pourrait maintenant éviter à l'Afrique un nouveau foyer de guerre et de répression.

CONGO

Selon un rapport de l'O.N.U. il y aurait dans les rangs de l'armée katangaise une légion étrangère forte d'environ 200 mercenaires européens, qui touchent de 1.400 à 1.800 NF par mois, sans compter diverses primes. Parmi eux, beaucoup de Sud-Africains. Des centres de recrutement sont d'ailleurs ouverts à Johannesburg (Afrique du Sud) et à Bulawayo (Rhodésie).

ÉTATS-UNIS

M. James Webb, directeur de la NASA (Agence Nationale pour l'Aéronautique et l'Espace), centre américain des recherches pour la conquête de l'espace a déclaré : « A mon avis les Etats-Unis n'ont pas de retard sur l'U.R.S.S. sur le plan spatial général. Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir... »

U.R.S.S.

Les dirigeants du Gouvernement et du Parti Communiste de Tadjikistan, petite république musulmane du sud de l'U.R.S.S., ont été destitués par A. Khrouchtchev... Ils sont accusés d'avoir produit de fausses statistiques pour gonfler artificiellement la production cotonnière du territoire dont ils avaient la charge. De plus ils ont pratiqué de façon courante une politique de « relations personnelles » installant tous leurs protégés aux postes de commandes. C'est un nouveau scandale qui s'ajoute ainsi à une liste déjà longue, et la multiplication des affaires de ce genre jette un jour étrange sur les procédés d'une fraction de la nouvelle classe dirigeante d'U.R.S.S.

GRANDE-BRETAGNE

Le Parti Travailleur a subi un grave échec aux élections municipales qui viennent de se dérouler en Angleterre. Ils ont perdu au profit des conservateurs les comtés d'Essex, Middlesex et Lancashire. Les abstentions ont été très nombreuses dans le camp socialiste. Cette désaffection des électeurs du Labour à l'égard de leur Parti s'explique sans doute par les divisions de ce Parti. Elle s'explique aussi par le fait que la différence qui sépare les Travailleurs des Conservateurs se fait de plus en plus mince : dès lors les Anglais ne voient pas la nécessité de changer des dirigeants qui, par rapport aux objectifs qu'ils se sont assignés, se montrent au total assez efficaces.

André FÉRET condamné à deux ans de prison IL FAUT UN STATUT DE L'OBJECTION DE CONSCIENCE

IL fallait illustrer — hélas ! — combien notre Parti a raison de réclamer, pour l'honneur de notre pays, un statut de « l'objection de conscience », le procès d'André Féret, accusé de refus d'obéissance, nous en donnerait lui aussi le moyen.

C'est devant le Tribunal militaire de Lille que comparait, le 13 avril dernier, ce jeune ouvrier carreleur de 21 ans. C'est en novembre 1960 que, venu en permission à Rouen, il renvoyait ses vêtements militaires et adressait une lettre à sa base d'incorporation dans laquelle il exprimait la crise de conscience qui le poussait à refuser de porter les armes.

André Féret est protestant, mais le R.P. Sarrazin, venu témoigner en sa faveur, pouvait dire : Je rencontre les mêmes troubles dans des consciences de jeunes catholiques ».

Lorsque le Président du Tribunal demanda à André Féret « ce qu'il adviendrait si tout le monde refusait de faire son service militaire ? », celui-ci répondit : « Il n'y aurait plus de guerre ». A quoi le Commissaire du gouvernement répliqua : « Il n'y aurait plus de religion non plus ».

On touche par cet échange de vues, le fond du problème de l'objection

de conscience : une certaine classe sociale lie le militarisme et la religion pour asseoir — et assurer — sa domination sur les masses populaires. La guerre — ou sa préparation — est une affaire rentable pour un bon nombre de bourgeois et de capitalistes peu encombrés de leur « mauvaise conscience ».

Car la conscience désintéressée de ce jeune de 21 ans existe chez beaucoup de ses semblables. N'est-ce pas là un risque pour la société conformiste ? Il faut l'éviter et pour cela, condamner lourdement ceux qui ont la faiblesse d'affirmer courageusement leur « état de conscience ». André Féret sera condamné au maximum : deux ans de prison.

Le P.S.U., à l'initiative d'une conseillère municipale appartenant au Parti, a créé un Comité de soutien rouennais pour les Chantiers Civils ; ce mouvement prend de l'ampleur et touche des milieux chrétiens (protestants et catholiques) auxquels appartenait A. Féret. Il luttera sans exclusive avec tous ceux qui éveillent l'opinion sur la réalité de la guerre d'Algérie et avec tous ceux qui veulent enfin doter la France d'un nécessaire statut de l'objection de conscience.

Un appel du P.S.U. : Pour le 1^{er} MAI : RELANCE DE L'ACTION COMMUNE POUR LA NÉGOCIATION

PARIS, le 17 Avril 1960.

LA négociation ne s'est pas ouverte le 7 Avril. Il est impossible de savoir aujourd'hui si, et quand, elle s'ouvrira. Il importe donc en toute hypothèse qu'une information gouvernementale unilatérale ne contribue pas à anesthésier l'opinion publique et que soient envisagés les moyens d'action soit pour faire cesser les manœuvres qui retardent l'ouverture de la négociation, soit pour maintenir une pression constante après l'ouverture de celle-ci et ne pas laisser le Gouvernement seul maître de la rompre à sa guise.

La journée du 1^{er} Mai, journée de solidarité internationale, doit être l'occasion d'exercer cette pression et avoir comme mot d'ordre essentiel, la Paix en Algérie. N'est-il pas clair en effet pour tous, que la poursuite de la guerre est un élément

entre les mains du Gouvernement et du patronat pour s'opposer aux revendications ?

Les organisations syndicales qui ont la responsabilité de l'organisation de cette journée ont déjà, dans les derniers mois, joué un rôle essentiel dans la lutte contre la guerre d'Algérie. Un large rassemblement des forces et des organisations favorables à la négociation pourrait, nous semble-t-il, de nouveau s'effectuer autour d'elles.

Nous souhaitons que vous vous prononciez en faveur d'une telle initiative et nous nous tenons à votre disposition pour en débattre avec vous et avec l'ensemble des organisations auxquelles nous nous adressons aujourd'hui.

Pour le Bureau National :

Edouard DEPREUX,
Secrétaire Général

Le billet de Jean BINOT :

ET VOUS ?

CINQ jours durant, M. de Gaulle s'est offert au Sud-Ouest. Laquais devant, laquais derrière, par l'avion, le train et l'auto, le Pouvoir a pris l'air. Préfets et prélats, bonnes-sœurs et badauds, et le « Cher Maître » François, et l'archange Delmas-Chaban, tous les adorateurs étaient à leur poste.

A noter une tentative des Moscovites pour altérer l'éclat de la tournée : l'envoi d'un homme hors des nues. Mais cette diversion grossière a fait long feu. Par bonheur, ce mercredi-là, ainsi que les précédents M. Terrenoire l'a dit avec subtilité, les membres du gouvernement ont gardé les pieds par terre.

A noter aussi un début d'incident au cours de la cavalcade : des paysans se sont permis de réclamer une caisse contre les calamités agricoles. Il ont été tancés : « Bon, qu'il leur a répondu le Pouvoir, je vois que vous ne vivez pas trop mal ».

Et personne n'a répliqué : « Et vous ? ».

Les paysans, c'est bien connu, ça réclame tout le temps. Comme les ouvriers, comme les fonctionnaires...

Au lieu d'imiter, par exemple, la bonne conduite de MM. Pompidou, de Rotschild, Jacquinet, de Courcel, de Bonneval, de Murville, de Ceci, de Cela... et Le Tac — qui ne réclament rien, eux ! (c'est même à ce dernier que des mal-appris, soi-disant victimes du C.N.L., ont le front de réclamer quelque chose...)

Au lieu d'admirer le Général, qui a pris soin de fixer le montant de ses honoraires.

Car la IV^e payait mal — mais le Système se paye au prix fort.

Dites donc ! il serait peut-être salutaire, avec ou sans la permission de M. Mauriac, de mettre l'accent sur toute cette vanité, sur toute cette noblesse et vertu si grassement tarifées, sur tout ce tralala que nous payons si cher sur ce mépris féodal dont nous sommes gratifiés.

Par un Militaire qui se prend à lui seul pour la France ;

Alors que la France, c'est nous tous,

Y compris ceux qui ont dit non aux boniments pompeux du Système.

VAINES MENACES...

LE général de Gaulle vient d'accomplir un voyage triomphal dans les départements du Sud-Ouest. Il y a été reçu avec la même ferveur que lors de ses déplacements précédents à travers la France.

Cela ne nous surprend nullement. Le Maréchal Pétain a connu le même succès à chacune de ses tournées. Il existe en France, comme probablement dans tous les pays, assez de gens qui aiment voir et acclamer les « grands de ce monde ». Plus le pouvoir de ces personnages est exorbitant, plus les badauds sont portés à leur attribuer des vertus surnaturelles.

Dans le Sud-Ouest cependant, la foule n'a pas seulement acclamé le monarque non couronné de la France. Elle a applaudi également l'homme qui « offre la paix » aux insurgés d'Algérie. Dans une région où une grande partie de la population était jusqu'à présent très « Algérie française », on a acclamé le « bradeur » ! C'est que cette population a, sous la poussée des événements, accompli la même évolution que le général-président lui-même.

Ce dernier, quoi qu'il dise, n'a pas toujours été partisan de la décolonisation. Robert Verdier a déjà cité ici-même, la semaine dernière, une déclaration du général de Gaulle, en 1947. A l'époque il ne concevait pas que l'Algérie puisse un jour être indépendante ou même fédérée à la France. Pour lui, elle était française.

Dois-je rappeler que, contrairement à la légende la Conférence de Brazzaville de 1943 n'a pas du tout envisagé la décolonisation ? Il n'y était question ni d'indépendance ni même d'autonomie interne des colonies. Le Chef de la France Libre y avait proclamé la nécessité de modifier le caractère des liens existant entre la métropole et ces pays sur la base d'une charte libérale octroyée sans toucher au principe même de leur dépendance à l'égard de la France.

Mais revenons à l'Algérie. Le général de Gaulle n'a reconnu aux Algériens le droit à l'autodétermination

listes l'appellent de tous leurs vœux. Mais l'association présuppose l'indépendance des Etats contractants et leur entière liberté de choix.

L'association proposée par un Etat souverain à un peuple encore soumis à sa domination ne répond pas à ces conditions. Aux yeux du peuple colonisé cette offre paraît suspecte. Il est enclin d'y voir — non sans raison — une tentative de maintenir une dépendance de caractère néo-colonialiste.

Mais encore plus suspecte apparaît l'offre d'association assortie de menaces et de chantage. Or, qu'a dit à ce sujet le général de Gaulle dans sa conférence de presse du 11 avril ? En substance ceci : la France reconnaîtra la décision du peuple algérien quelle qu'elle soit. Mais elle propose au futur Etat algérien une association économique, culturelle et militaire. Si l'Algérie laisse à la France des bases militaires, si elle lui consent des traités commerciaux préférentiels, la France lui ouvrira des crédits, lui accordera toute l'aide financière économique et culturelle nécessaire pour son développement. Si l'Algérie veut être indépendante, la France ne s'y opposera pas non plus. Mais, dans ce cas, moi de Gaulle, je me désintéresse du sort de l'Algérie, dont le destin sera effroyable. Si l'Algérie veut se jeter dans les bras des Américains ou des Russes, qu'elle le fasse ! Moi, de Gaulle, je souhaite aux Yankees et aux Soviétiques « beaucoup de plaisir ». J'expulserai de France tous les travailleurs algériens. Je rapatrierai les Français d'Algérie. Mais je conserverai une partie du territoire algérien pour y regrouper, sous la protection de mon armée, les Français qui ne voudront pas quitter l'Algérie et les clients musulmans de mon administration...

Dans Le Monde, M. Maurice Duverger a qualifié cette déclaration de « brutale » et de « cynique ». J.-J. Servan-Schreiber a écrit dans l'Express qu'en entendant le Chef de l'Etat s'abaisser au rôle d'un « marchand

PAR

Oreste ROSENFELD

que le 13 septembre 1959 (c'est-à-dire quinze mois après son accession au pouvoir) pour arriver ensuite à la notion de « l'Algérie algérienne » et finalement à la « République algérienne (novembre 1960).

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette évolution du général de Gaulle. Mais pourquoi éprouve-t-il le besoin de prendre de si grandes libertés avec l'Histoire et avec sa propre histoire en particulier.

Nous regrettons que son évolution ait été trop lente ; ce qui a coûté à la France et à l'Algérie, des milliers et des milliers de vies humaines. Mais s'il n'a pas évolué et s'il a toujours été persuadé de la nécessité de rendre l'Algérie libre il s'expose à un jugement beaucoup plus sévère.

Dans ses nombreuses allocutions de la semaine dernière, le général-président a été beaucoup plus prudent que lors de sa conférence de presse du 11 avril. Il a insisté surtout sur l'offre de paix au Gouvernement Provisoire de la République Algérienne.

Comme précédemment, il n'a pas employé ce terme. Ni le G.P.R.A., ni le F.L.N. n'ont été mentionnés. Il les a camouflés en « ceux qui jusqu'à présent avaient refusé la main tendue ». Mais tout le monde a compris. Il n'a pas osé reconnaître la représentativité exclusive du G.P.R.A. Il s'en est tiré par une pirouette : la négociation doit se faire « naturellement » et « d'abord » avec ceux qu'on attend à Evian.

Ces astuces et périphrases ne témoignent pas d'un grand courage moral. Elles permettent cependant au G. P. R.A. d'envisager la possibilité d'envoyer des délégués à Evian. C'est du moins ce qu'on apprend à Tunis.

LE Président de la République a parlé beaucoup de l'association de l'Algérie nouvelle avec la France.

L'association entre les peuples est une chose excellente. Elle est nécessaire. Elle est indispensable. Les socia-

de tapis », il a eu « honte » pour la France.

Et le G.P.R.A. ? Il me semble qu'il peut s'en réjouir. Cette déclaration confirme en effet d'une façon éclatante la mentalité colonialiste des dirigeants français. Elle justifie merveilleusement la propagande et l'action insurrectionnelle du F.L.N.

Le G.P.R.A. peut s'en réjouir d'autant plus qu'il doit sentir le caractère illusoire de ces menaces. On ne rejait pas impunément la « gaffe » commise à l'égard de la Guinée !

Si la France refuse l'aide à l'Algérie celle-ci trouverait aussitôt des crédits et tous les concours économiques et techniques. Dans ce cas le rayonnement culturel et intellectuel de la France en Afrique du Nord, en Afrique Noire, et aussi dans tous les Etats décolonisés serait irrémédiablement compromis. Ce qui serait aussi très préjudiciable aux anciennes colonies devenues des Etats Indépendants « d'expression française ».

Mais, les menaces du général de Gaulle sont encore plus illusoirs si, on les place dans le cadre mondial de la décolonisation.

Les deux tiers de la population de la terre ne mangent pas à leur faim. Aussi longtemps que ces peuples subissent l'oppression colonialiste, les Etats colonisateurs pouvaient les mater par la force.

Aujourd'hui, les peuples colonisés se libèrent. Ils sont en train de constituer une grande, très grande force mondiale. Si les Nations plus riches et si les Etats très riches ne partagent pas avec les pays décolonisés leurs ressources et leurs moyens, le monde peut sombrer dans la révolte générale des populations affamées.

Que le Général-Président le veuille ou non, la France sera obligée, au même titre que les autres puissances blanches, d'apporter son concours désintéressé au Tiers-monde et en premier lieu à ses anciennes colonies. Et cela quels que soient les liens entre elle et ces dernières. Et même s'il n'existe pas de liens juridiques du tout.

LES LOIS FAVORABLES A L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

La loi Falloux (15 mars 1850)

— Elle permet aux communes d'accorder des subventions aux établissements privés.

— Restée inappliquée durant un siècle, elle fut exhumée en 1951 et son application s'est multipliée, préface aux mesures plus récentes.

La loi Astier (25 juillet 1919)

— Elle place la formation technique et professionnelle sous le contrôle du patronat privé.

— Elle reconnaît et encourage l'enseignement technique privé.

La loi Marie (21 septembre 1951)

— Elle accorde des bourses d'Etat aux élèves de l'enseignement secondaire privé.

La loi Barangé (28 septembre 1951)

— Elle accorde une allocation d'étude aux élèves de l'enseignement privé.

— Elle confie à des associations privées le soin de répartir à leur gré les fonds publics.

— Son article 4 précisait : « Les dispositions de la présente loi cesseront d'avoir effet à la date de la mise en vigueur de la loi fixant le régime scolaire d'ensemble ».

— Cette loi a été votée le 31 décembre 1959. C'est la Loi Debré. (Néanmoins, la loi Debré a prévu que les avantages de la Loi Barangé seront maintenus sous leur forme actuelle pour 3 et peut-être 6 ans. Après quoi les fonds seront toujours inscrits mais distribués de façon différente).

La loi Debré (31 décembre 1959)

— Permet aux établissements privés de passer contrat avec l'Etat :

— Les dépenses d'enseignement des classes sous contrat d'association sont prises en charge par l'Etat.

— Dans le cas d'un contrat simple, les maîtres agréés perçoivent leur rémunération par l'Etat. Les communes peuvent, de leur côté, participer aux dépenses de ces établissements.

Les principaux décrets d'application de la loi Debré

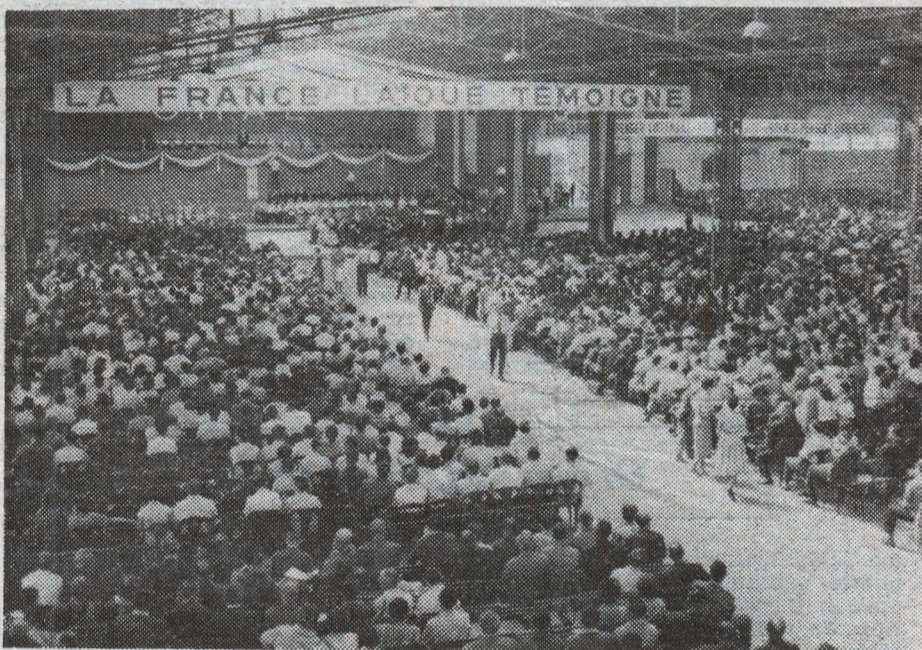
● Depuis le début de l'année 1960, ont paru :

— Sept décrets d'application de la Loi du 31 décembre, en date du 22 avril 1960.

— Un arrêté et une circulaire en date du 8 août 60 concernant l'aumônerie.

— Un arrêté du 21 novembre 60 sur les traitements des maîtres de l'enseignement privé.

— Deux décrets du 10 janvier 1961 étendant la Loi Debré à l'Algérie et au Sahara.



(Keystone)

A la porte de Versailles : les 22.000 délégués des 10.813.697 signataires de la Pétition laïque.

Où en est le problème scolaire ?

Il y a un an, à pareille époque, les signatures s'alignaient, dans toute la France, au bas de la « Pétition laïque » pour protester contre la loi Debré du 31 décembre 1959.

Le 19 juin 1960, les délégués des 10.813.697 signataires rassemblés à Paris prononçaient le « serment laïque », serment de lutter jusqu'à son abrogation.

Dix mois plus tard qu'en est-il de l'application de la loi Debré ? Qu'en est-il de la lutte des laïques contre son application, pour son abrogation ? Dans quelques jours, le dimanche 23 avril, le Comité National d'Action Laïque, qui dirige cette lutte, réunit à Paris ses militants départementaux pour faire le point de la situation et envisager les formes sous lesquelles la lutte peut être relancée (1).

Il nous a paru utile pour les lecteurs de « Tribune » de faire le point du problème. Le P.S.U. dès le début a été au premier rang de la lutte laïque ; ses militants ont participé et participent à la vie et à l'action des Comités d'action laïque sur le plan local, départemental et national. Il entend participer à la poursuite de cette lutte et aider au rassemblement des laïques, à la préparation de leur victoire.

L'action laïque a deux aspects : l'un spectaculaire prenant forme lors de grandes campagnes comme celles de 1959-1960 ou à l'occasion des consultations électorales, comme celle de juin prochain. L'autre, plus obscure, plus ingrate parce qu'ininterrompue : l'action quotidienne des laïques dans les associations de parents d'élèves, dans les caisses des écoles, dans tous les secteurs d'activité pétri et post-scolaires.

Le redressement opéré, grâce à des circonstances extérieures favorables à leur cause, par les partisans de l'école confessionnelle depuis 1951 et surtout depuis 1958 n'aurait sans doute pas été possible sans le travail opiniâtre qu'ils ont accompli des décades durant dans la masse des parents et des électeurs. A la même époque que les laïques, trop sûrs de la pérennité de leur victoire, s'endormaient...

Certes, l'abrogation des lois antilaïques est liée à la chute du régime qui a seul permis leur épanouissement mais cette victoire ne sera sûre que si les laïques la préparent dès aujourd'hui en confirmant le réveil de l'opinion que les campagnes de 1959 et de 1960 ont provoqué. Pour cela le travail quotidien est indispensable.

Robert CHERAMY

(1) A la réunion du 23 avril organisée par le C.N.A.L., des représentants du P.S.U. assisteront en observateurs. Dans les jours qui suivront, des discussions s'engageront entre le C.N.A.L. et les partis politiques qui soutiennent son action : il s'agit de relancer celle-ci, en particulier à l'occasion des prochaines élections cantonales. Une nouvelle phase s'ouvre : le P.S.U. sera présent.

Inlassable et la lutte pour



(A.D.P.)

Le jour même de la rentrée, on aménage encore le sol : les « barraquements scolaires » sont en bonne voie...

Priorité à l'Ecole Publique !

L'APPLICATION D

QUINZE mois après sa publication au Journal Officiel, où en est l'application de la loi Debré ?

dossiers. On sait qu'en attendant la signature du contrat, des provisions sont versées aux établissements ayant déposé des demandes.

Le choix de l'enseignement confessionnel

La loi supposait un choix pour les établissements privés auxquels trois possibilités étaient offertes :

- demander leur intégration dans l'Enseignement public ;
- passer avec l'Etat un contrat d'association (moyennant un certain contrôle) ;
- passer avec l'Etat un contrat simple.

● A la date du 1^{er} avril 1961 :

— 9 établissements (1 du second degré, 8 du technique) ont demandé leur intégration ;

— 450 (82 du 1^{er} degré, 283 du second, 85 du technique) ont demandé un contrat d'association ;

— 11.076 (10.295 du 1^{er} degré, 566 du second, 215 du technique) ont demandé un contrat simple.

S'il offre des avantages quelque peu inférieurs, le contrat simple laisse pratiquement la liberté totale.

Au total 11.526 établissements privés ont sollicité un contrat, dont 10.377 du premier degré sur un total connu de 10.400.

Il est clair que la hiérarchie catholique a choisi de faire prendre en charge son enseignement du premier degré par l'Etat, mais tout en sauvegardant l'intégralité du caractère confessionnel de cet enseignement par le choix du contrat simple.

D'ailleurs, dans chaque diocèse, a été constitué un comité placé sous l'autorité de l'évêque chargé de veiller à l'application de la loi Debré, devant choisir en son sein les membres des comités départementaux de conciliation représentant l'enseignement privé et décidant du type de contrat que doit demander chaque établissement.

Par conséquent, une étape a pris fin, au début de cette année : les établissements privés ont fait leur demande de contrat et déposé leurs

L'Etat paie les maîtres du privé

— Un décret du 22 avril 1960 a fixé les titres de capacité requis des maîtres du privé : ils sont équivalents à ceux de l'enseignement public mais :

● Une dérogation est prévue pour les maîtres en fonction et pour une période transitoire de sept ans durant laquelle les établissements pourront recruter du personnel à un niveau inférieur.

Les maîtres « contractuels » (établissements ou classes bénéficiant d'un contrat d'association) et les maîtres « agréés » (établissements ou classes bénéficiant d'un contrat simple) sont traités pareillement :

— dès signature du contrat, le maître du premier degré titulaire du Brevet élémentaire touche le traitement d'instituteur remplaçant, le maître du second degré non licencié, le traitement de maître auxiliaire.

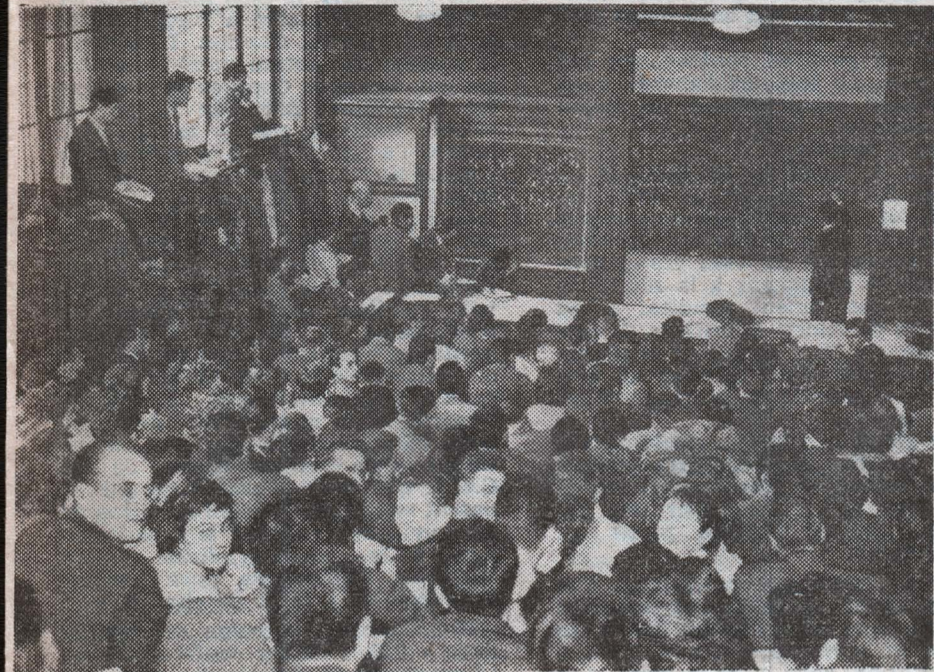
— ceux qui ont les titres requis (Baccalauréat et C.A.P. dans un cas, licence dans l'autre) sont reclassés en tenant compte de leurs services antérieurs et toucheront le traitement correspondant à leur ancienneté de service (dans le privé !). S'ils avaient eu le mauvais goût d'entrer dans l'enseignement public, leurs années passées dans le privé n'auraient, bien entendu pas été validées !

Ils ne sont pas contents

Et pourtant, il ne se passe guère de semaine que les partisans les plus officiels de l'aide inconditionnelle à l'enseignement privé (hiérarchie, APEL, etc...) ne protestent contre les lenteurs de l'application de la loi Debré et les entraves mises à la prise en charge des dépenses de l'enseignement privé par l'Etat.

On proteste contre le C.A.P. que

quotidienne, r la laïcité



(Keystone)

A Paris, un « amphi » parmi d'autres. Radiateurs, fenêtres et marches d'escaliers... rien n'est trop beau pour l'étudiant 61 !

(Priorité à l'Ecole Publique !

E LA LOI DEBRÉ

On prétend faire subir, pour les payer comme des maîtres de l'enseignement public, à des instituteurs du privé titulaires du seul brevet élémentaire, et l'on réclame pour eux, un C.A.P. spécial, examiné par un jury spécial... où l'enseignement privé serait représenté !

On obtient du ministère de l'Education Nationale une circulaire qui invite instamment les Inspecteurs primaires à consacrer dorénavant l'essentiel de leur temps à l'examen rapide, des demandes de contrat présentées par les établissements privés et à l'inspection des maîtres qui y enseignent.

Il faut, dit la circulaire, « que l'application de la loi d'aide à l'enseignement privé soit achevée avant la fin de mai ».

En réalité, pourquoi ce soi-disant retard à l'application de la loi Debré ? Parce que les demandes de contrat simple présentées ne sont conformes ni à l'esprit, ni à la lettre de la loi, pourtant bien timide en ce qui concerne le contrôle de l'Etat.

Cette formule (décidée en haut lieu) doit permettre, en ayant fait la preuve du blocage des dossiers, de faire sauter le reste de contrôle prévu par la loi et d'amener un Parlement docile à voter dans sa prochaine session de nouvelles dispositions favorables.

Le bénéfice des mesures à caractère social

C'est un exemple de l'application de la loi et de ses conséquences, qui renversent en vérité la législation en vigueur depuis le début du siècle dans ses principes mêmes de priorité absolue à l'enseignement de l'Etat.

L'article 7 de la Loi Debré indique que « les collectivités locales peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant, sans considération de l'établissement qu'il fréquente ».

En novembre 1960, une circulaire des ministres de l'Intérieur et de l'Education Nationale, aux préfets, a indiqué les conditions d'application de cette mesure.

Jusque là, les communes pouvaient voter des secours à certaines catégo-

ries d'élèves du privé, à la double condition qu'ils soient nécessaires et qu'un effort au moins égal soit accompli en faveur des élèves nécessaires du public.

Dorénavant aucune restriction n'existe plus à l'aide de la commune : une municipalité réactionnaire et cléricale pourra simultanément accorder les fournitures scolaires gratuites, aider la cantine scolaire et le ramassage pour les élèves de l'établissement privé, quel que soit le niveau de fortune de leurs parents, et le refuser aux élèves fréquentant l'école publique.

Cet aspect du problème illustre également l'une des conséquences les plus graves de la loi Debré : la municipalisation du problème scolaire. C'est à cet échelon d'ailleurs que l'effort des laïques a porté au cours des derniers mois.

Il n'y a pas de petits profits

L'acharnement des partisans de l'enseignement libre à tirer parti d'une situation favorable — et peut-être persuadés qu'elle ne durera pas toujours — se manifeste dans la publication précipitée de toute une série de textes dans des domaines annexes à celui de l'Ecole.

Tel, par exemple, l'arrêté du 14 septembre 1960 modifiant le régime des caisses des Ecoles : les représentants des sociétaires sont désormais, au Conseil d'administration, noyés parmi les membres de droit ou désignés.

Telle par exemple la circulaire du ministre du Travail invitant les organismes de Sécurité Sociale à s'abstenir de recouvrer les cotisations patronales dues par les établissements privés, même antérieurement à la signature de contrats. Cela signifie, non seulement que l'Etat se substitue à l'établissement employeur pour payer la part qui lui revient concernant le personnel enseignant en service à partir de la signature du contrat (simple ou d'association), mais encore qu'il fait pratiquement cadeau aux établissements privés des cotisations non payées à ce jour !

L'ACTION DES LAIQUES LA LUTTE SUR LE PLAN LOCAL

Le texte même de la loi Debré et des décrets d'application, le choix du contrat simple par la hiérarchie a largement transféré le combat au sein des collectivités locales.

Pour armer les laïques dans ce combat, le Comité National d'Action laïque a rédigé et diffusé une brochure intitulée « La loi Debré, incidences sur les budgets des collectivités locales » qui analyse les textes et indique les ripostes possibles.

Sur chaque cas les conseillers municipaux laïques peuvent intervenir. Les laïques de la commune peuvent réagir.

● A SAINT-LO (Manche) : le Conseil municipal en janvier dernier votait par 13 voix contre 7 (celles des élus laïques) un budget réduisant de 2.330.000 anciens francs les dépenses de l'année précédente concernant les élèves des écoles publiques (au total 2.499 élèves) et accordant un crédit nouveau de 3 millions d'anciens fr. aux écoles privées (au total 601 élèves).

● A FUMAY (Ardennes) : 11 conseillers municipaux sur 23, dont 3 adjoints, ont démissionné collectivement pour protester contre l'octroi de subventions aux écoles privées de la ville, « subventions, disent les démissionnaires dans leur lettre, ne figurant pas sur la profession de foi électorale ». Et pourtant ces conseillers faisaient partie d'une liste élue entièrement aux élections de 1959 contre la liste d'« Union des gauches et de défense laïque ».

Le dimanche 8 avril de nouvelles élections municipales ont eu lieu : la liste laïque a été élue par 1.012

voix contre 540 voix à la liste patronnée par le maire M.R.P. La majorité a été reconquise par les laïques.

● En février, à son 45^e Congrès, l'Association des maires de France a voté par 3.641 mandats contre 3.101 un vœu déclarant :

« Le Congrès demande instamment au gouvernement de réserver à l'enseignement public les fonds publics et de prévoir le respect de la règle d'or de Jules Ferry à une époque où tant de besoins restent à satisfaire. »

Ce vote a quelque peu inquiété les tenants de l'enseignement confessionnel. M. Lizop écrit dans le dernier numéro de La liberté de l'enseignement :

« Cette attitude est d'autant plus grave que la législation donne désormais aux communes un rôle accru et que l'application des dispositions de la loi du 31 décembre 1959 dépend en grande partie des magistrats municipaux. Il y aurait de sérieuses craintes à avoir pour l'établissement de la paix dans les villages de France si ce vœu devait traduire un état d'esprit général. »

Ce texte souligne l'importance de l'action sur le plan local et municipal.

Partout, les organisations laïques ont invité à boycotter l'application de la loi. Les « comités de conciliation » prévus par la loi Debré n'ont pu être jusqu'à présent constitués devant le refus des laïques d'y participer, et les syndicats d'enseignants ont invité leurs membres à refuser de siéger dans les jurys devant donner le certificat d'aptitude pédagogique aux professeurs et instituteurs de l'enseignement privé.



(Agip)

Pour abattre la loi cléricale du 31 décembre 1959 : le Serment laïque du 19 juin 60. La France entière est venue au grand meeting du C.N.A.L.

Le serment laïque du 19 Juin 1960

Nous, délégués des pétitionnaires des communes de France, représentant 10.813.697 Françaises et Français de toutes origines et de toutes opinions, ayant signé la protestation solennelle contre la loi scolaire de division du 31 décembre 1959,

FAISONS LE SERMENT SOLENNEL

- de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ;
- de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;
- et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'Ecole de la Nation, espoir de notre jeunesse.

Congrès syndicaux 61 :

I. - Le projet de Rapport de la C.G.T.

A la fin du mois de mai et au début du mois de juin, la CGT et la CFTC tiennent leurs congrès confédéraux.

La rédaction de « T.S. » a pensé que ces congrès — événements importants dans la vie ouvrière — pouvaient être l'occasion de faire le point d'un certain nombre de problèmes.

Nous commençons aujourd'hui à analyser le projet de rapport paru dans Le Peuple du 1^{er} avril et qui doit servir de base aux travaux de la CGT, en vue de son 33^e Congrès.

Le projet de Rapport dont la base de la CGT est appelée à discuter comporte douze points.

Après une introduction qui résume l'ensemble, les premiers points sont consacrés à une analyse économique assez détaillée.

Le Point II retient, en particulier, les menaces de récession, les déséquilibres régionaux et souligne les effets aggravants que peut avoir sur cette situation la crise américaine. Puis, un long chapitre est consacré au renforcement des monopoles.

La C. G. T. analyse l'accélération de la concentration, indique l'importance des phénomènes nouveaux du type création de filiales communes et expose ce qu'à son avis, le capitalisme de monopole attend de l'Etat. Nous retrouvons ici, comme dans l'introduction, des thèses déjà développées ailleurs. De la pénétration accentuée des capitaux américains en France, l'on conclut, peut-être un peu vite, que la phase actuelle ne diffère pas de la précédente et que le régime reste entièrement soumis aux Etats-Unis. La discussion sur ce point permettra peut-être de distinguer ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a d'aventuré dans cette thèse. Il est à la fois vrai, à notre avis, que les zones marginales du capitalisme français que des hommes comme Pinay représentaient sous la IV^e République se voulaient économiquement et politiquement subordonnées aux Américains parce que là étaient leurs chances de profit et leurs chances de survie. Il est non moins vrai que les grands monopoles français en expansion, ceux qui considèrent le régime actuel comme une base de départ politique ne sont pas les partisans de l'indépendance française. Ils sont partisans, par contre, d'un capitalisme international où les trusts qu'ils représentent soient en compétition avec les trusts américains. Ils sont partisans d'un partage de la direction du capitalisme international. Dans cette optique, l'afflux des capitaux américains en France ne les gêne pas outre mesure.

Le Régime et les monopoles

Le projet de Rapport insiste sur les avantages que l'Etat fait aux monopoles. Il faut noter au passage que le principe de ces avantages, dans la plupart des cas, remonte à la IV^e République. La V^e n'a généralement fait qu'aggraver ce qui existait déjà. Il n'y a donc pas lien direct entre le pouvoir personnel et les avantages accordés aux monopoles. Dans l'introduction même, le projet de Rapport affirme :

« L'un des objectifs des gouvernements de pouvoir personnel était de surmonter les oppositions à la poursuite de la guerre d'Algérie en vue d'imposer une solution conforme aux intérêts colonialistes du grand capital. Mais ce n'était pas son seul objet : il s'agissait aussi d'assurer une domination plus grande des monopoles sur l'Etat ».

Ce qui peut paraître comme un peu contradictoire avec l'idée généralement admise que l'Etat en question n'a jamais été qu'une émanation du capitalisme. Le Rapport affirme ensuite que la « destruction des formes démocratiques de l'Etat bourgeois est considérée par les monopoles comme une nécessité absolue ». Il est exact que l'effacement du Parlement favorise, dans le cadre de l'Etat capitaliste, les groupes de pression des trusts

aux dépens des groupes de pression du type petites et moyennes entreprises. Il est moins exact de ramener l'hostilité des monopoles au parlementarisme à un réflexe de défense contre les forces démocratiques. C'est donner bien de l'importance aux possibilités de pression qu'avait la classe ouvrière sous le régime précédent.

Le Rapport analyse à partir du Point IV la situation de la classe ouvrière, la baisse du pouvoir d'achat, les luttes puis les propositions de collaboration de classes faites par le régime sous le titre général « d'intéressement ». Ceci pour aboutir, bien entendu, à repousser ces propositions et à exposer les principales revendications d'ensemble que la CGT propose à la classe ouvrière.

Après un chapitre sur la guerre d'Algérie et un chapitre sur la lutte pour la paix, le Point X aborde la question de l'unité.

Unité : Pas de propositions nouvelles

Les thèses sur l'unité partent une nouvelle fois du principe que les autres centrales constituent le seul obstacle à l'unité. A propos de Force-Ouvrière, le rapport écrit :

« On ne doit pas oublier que cette organisation est née de la scission de 1947. Cette scission, ses principaux dirigeants l'ont organisée délibérément pour des raisons politiques ».

De la CFTC, il dit :
« Elle a été créée par l'Eglise pour des buts que la hiérarchie catholique a ouvertement proclamés et auxquels les propres statuts de la CFTC se réfèrent : entraîner la classe ouvrière dans la collaboration de classes et maintenir un état de division permanente ».

On peut estimer que ces affirmations, brutales et sans nuances, ne sont pas, historiquement dénuées de fondement. Il est regrettable que l'analyse reste historique et s'arrête là. Il est regrettable que le Rapport ne soupçonne pas l'évolution intervenue à la suite d'événements divers et ne nous présente pas un tableau

plus actuel des partenaires syndicaux de la CGT.

Ce rejet, en bloc, des autres centrales, caractérisées une fois pour toutes, permet de répéter une nouvelle fois que c'est de la révolte des bases CFTC et FO qu'il faut attendre l'Unité, ce qui est sans doute plus utopique.

Reste la question controversée des tendances. Le Rapport l'aborde assez longuement et, semble-t-il, de façon contradictoire.

Il dit d'abord :
« Pour sa part, le 33^e Congrès réaffirme la volonté de la CGT, exprimée lors de ses précédents Congrès de discuter avec toutes les organisations syndicales de tous les problèmes qui se rattachent à la réunification du mouvement syndical et au maintien de l'unité (questions de programme, de tactique, et de représentation démocratique de tous les courants de pensée de la classe ouvrière).

Et ensuite :
« Le Congrès s'oppose résolument à toute tentative de partis, groupements ou personnalités d'utiliser les syndicats pour mener dans leur sein des actions contre d'autres partis ou groupements ».

« Il considère que ne saurait être admise dans la CGT l'organisation de tendances politiques ou autres, ce qui serait contraire à la nature d'une organisation sans parti comme doit l'être le syndicat ».

« Une telle conception de l'organisation des syndicats aboutirait à en faire un champ clos où se dérouleraient les luttes de partis ou de clans et mènerait à un état permanent de division et d'impuissance ».

Personne, parmi ceux qui font effort dans le sens d'une représentation des courants n'a jamais estimé que ces courants devaient correspondre à des partis politiques. Il est non moins évident que le deuxième passage cité ignore curieusement l'existence de ce phénomène important tout de même : le rôle des militants communistes dans la CGT. Il sera donc du plus grand intérêt que la discussion sur ce projet de rapport amène des précisions sur ces deux passages. Que signifie exactement le premier ? Etait-il, d'autre part, nécessaire, en ce qui concerne le deuxième, de partir en guerre contre des tentatives qui n'existent pas ?

Organisation et action

Le Point XII, le plus important en volume, est consacré à l'organisation et aux méthodes d'action. Il reprend largement un certain nombre de thèses qui, depuis le Congrès de 1959 ont été développées dans Le Peuple. Il semble indiquer que la tendance à mettre l'accent sur les problèmes de l'organisation, du recrutement, va être renforcée. On peut considérer cette tendance comme extrêmement positive. Le Point XII insiste notamment sur les deux conférences nationales organisées « l'une concernant le travail syndical dans les comités d'entreprise et comités techniques paritaires, l'autre pour la défense et l'élargissement des droits syndicaux... Ces conférences nationales apporteront et apporteront des conseils très précieux, tant sur l'orientation des organisations de la C.G.T. que sur les problèmes qui se posent en permanence à l'attention de chacun pour améliorer le fonctionnement de la section syndicale (ou du syndicat) d'entreprise, pour faciliter le travail de tous et de chacun ».

Nous aurons l'occasion de reparler dans « T.S. » de ces conférences, notamment de celle qui a été consacrée aux droits syndicaux. Il s'agissait, dans les deux cas, de voir comment des revendications nouvelles devaient être développées pour armer la classe ouvrière en face de la méthode d'organisation nouvelle du capitalisme. Il est important que le Congrès en reprenne les conclusions à son compte.

Dans le même chapitre, la formation est traitée avec beaucoup de détails. Vingt et un stages confédéraux ont eu lieu depuis le Congrès de 59. Ils ont réuni 600 stagiaires et 270 autres ont participé à huit stages aux Instituts de Strasbourg, d'Aix et de Grenoble.

Ainsi, le projet de Rapport confirme l'importance décisive pour l'action ouvrière de demain de la formation et d'une organisation adaptée au type de combats de l'époque.

Pierre BELLEVILLE

REVENDEICATIONS : Retour aux mouvements d'ensemble

UNE NOUVELLE ETAPE s'ouvre dans la lutte sociale du printemps 1961. Les actions limitées aux revendications d'une entreprise ou d'un service continuent, toujours aussi nombreuses ; mais à nouveau, apparaissent des actions plus généralisées, axées nationalement sur la défense de mots d'ordres liés à la situation d'une grande catégorie de salariés. Cette semaine, la semaine prochaine se manifesteront un mécontentement qui touche aussi bien les fonctionnaires que les métallos, les cheminots que les agents de transports parisiens. Un fait doit être souligné : si les revendications restent encore sans liens directs entre elles, les actions, elles, deviennent plus coordonnées. On assiste à un véritable regroupement dans le temps des diverses pressions destinées à faire sauter les verrous posés par la politique gouvernementale. Le 19 avril, par exemple, devient une journée de manifestations pour les fonctionnaires, les postiers et les agents des services publics.

Un élément a joué dans ce nouveau départ de l'agitation : les résultats obtenus à la suite du mouvement des enseignants ; ils sont discutés parmi les professeurs et les instituteurs ; ils sont insuffisants ; ils ne règlent pas le problème du déclassement de la fonction enseignante et ne permettent pas de résoudre la crise du recrutement. Mais aussi discutables qu'ils peuvent être, ils apparaissent comme un succès. Le gouvernement avait fixé une limite aux crédits supplémentaires destinés au personnel de l'Education nationale ; il a dû l'abandonner. Il a dû reculer. En ce sens, le mouvement des enseignants a une valeur d'exemple.

Le recul du gouvernement n'a sans

doute pas provoqué cette offensive généralisée, elle aurait eu lieu de toute façon. Mais il l'a accélérée d'autant que hors de l'action, les agents de l'Etat se rendent compte qu'ils n'obtiendront rien. Devant la menace d'une grève des fonctionnaires, le gouvernement avait lâché quelques avantages (insuffisants et maladroits d'ailleurs), le mois dernier. La grève a eu lieu ; le calme est presque revenu. Les Pouvoirs publics ont oublié le problème des traitements. Il a suffi de l'annonce d'une nouvelle agitation pour qu'ils s'en préoccupent à nouveau.

De la situation des fonctionnaires, nous ne parlerons pas. Nous l'avions évoquée il y a quelques semaines : elle n'a pas changé depuis. Les revendications non plus. Elles tendent à établir une parité entre la Fonction publique et le secteur public : problème de reclassement. Le même problème se pose sous une autre forme chez les cheminots (et aussi à l'Electricité-Gaz de France). Partout le mécontentement est accru par les promesses non tenues, par l'insuffisance des crédits dérogés, par la mauvaise foi de l'administration des Finances. Enfin, chez les métallos, il s'agit essentiellement pour les syndicats C.G.T. et C.F.T.C. qui engagent la lutte, de faire sauter la limite des 4 % d'augmentations annuelles fixées récemment par M. Debré.

LES DATES A RETENIR

Nous ne préjugeons pas du mouvement en cours ; tout annonce qu'il sera un succès. Mais il est possible d'en donner le calendrier.

● 18 avril, manifestations diverses dans la Fonction publique : dépôts de cahiers de revendications, délégations, etc.

● 19 avril, manifestations plus importantes dans la Fonction publique : arrêts de travail ; défilés ; meetings... Aux journées des 18 et 19 avril s'associent tous les syndicats de fonctionnaires (C.G.T., F.O., C.F.T.C., F.E.N.).

Mouvement des cheminots ; il a été difficile à organiser du fait de divergences syndicales : la C.F.T.C. et F.O. voulaient une grève de 24 heures, les autres syndicats préféraient des mouvements divers.

Les cheminots participent aux manifestations des fonctionnaires, comme d'ailleurs les agents de l'E.D.F.

● 24 avril : la C.G.T. et la F.E.N. lancent une série de grèves tournantes. Actuellement, F.O. et la C.F.T.C. ne paraissent pas d'accord sur ce mode d'action, préférant une grève de 48 heures. On ne sait encore quelle position prévaudra.

Démarrage de la semaine d'action de la métallurgie organisée par la C.G.T. et la C.F.T.C.

● 27 avril : journée nationale revendicative de la métallurgie. Grève lancée pour une demi-journée par toutes les organisations syndicales des banques.

Il est probable que d'autres corporations se joindront à ces mouvements. Le gouvernement a peu de temps devant lui. Il peut encore ouvrir les négociations. Mais ce sera pour marquer la fin du blocage des salaires.

C. R.

Au nom des 23.000 travailleurs de l'entreprise, les élus C.G.T., C.G.T.-F.O. et C.F.T.C. font le point :

Ce qui ne va pas à Sud-Aviation

Le manque de place nous a empêchés, la semaine dernière, de publier un long texte sur l'affaire SUD-AVIATION et le problème nous est apparu trop important pour être traité en quelques mots.

Nous donnons ici d'importants extraits du document rédigé par les élus C.G.T., C.F.T.C. et C.G.T.-F.O. du Comité Central d'Entreprise.

La "politique sociale" de la Direction

CETTE politique est ainsi définie dans une déclaration écrite par le Président Hérel lui-même mise aux élus du Comité Central d'Entreprise, le 5 avril 1960, et renouvelée dans des termes identiques le 29 mars 1961 : « Je vous ai dit, et je vous répète que je ferai toujours en sorte que le personnel de Sud-Aviation soit traité, en toutes circonstances, au moins aussi bien que celui de la majorité des entreprises métallurgiques de chaque région considérée... Ni au-delà, ni en-deça, telle est la garantie qui vous a toujours été donnée ».

Or, qu'en est-il en réalité ?

● A TOULOUSE, principale usine de la Société, il n'existe pratiquement pas d'industrie métallurgique en dehors des usines aéronautiques. Or, celles-ci (Latécoère, Potez-Air Fouga, Bréguet) appliquent de façon quasi-automatique ce qui se fait à Sud-Aviation. Aucune comparaison n'est donc possible avec des Sociétés qui copient systématiquement ce qui se fait à Sud-Aviation. Encore faut-il noter qu'au moins une usine (Bréguet) accorde à son personnel une prime d'ancienneté substantielle que la direction de Sud-Aviation se refuse à appliquer.

● Dans les usines de la région parisienne (La Courneuve, Courbevoie-Suresnes), la doctrine du régionalisme n'est pas appliquée; les salaires sont inférieurs à la moyenne des salaires réels des grandes usines de la métallurgie. De même à Cannes et à Rochefort.

Aux conséquences de la doctrine du régionalisme, la direction de Sud-Aviation ajoute un autre argument : l'interdiction, en vertu du décret Debré du 22-6-60, d'augmenter les salaires sans autorisation d'une Commission interministérielle.

Baisse du pouvoir d'achat

a) Les salaires :

C'est dans le courant de l'année 1957 (1er semestre) que les travailleurs ont atteint en France le pouvoir d'achat le plus élevé depuis 1948 (sans atteindre celui obtenu à cette date).

— TOULOUSE : de mars 1957 à avril 61, les salaires horaires ont progressé en moyenne de 34 %. Les salaires mensuels de 27 % seulement.

— LA COURNEUVE-COURBEVOIE-SURESNES : les calculs communiqués par la Direction Générale à la Commission du Pouvoir d'achat donnent une augmentation moyenne, par rapport à mars 57, des taux de base de 30,33 %.

— MARIIGNANE : de mars 1957 à février 61, le salaire moyen a progressé de 26,2 %.

— CANNES : d'avril 57 à février 61, le salaire moyen a progressé de 37,21 %.

— NANTES-BOURGUENNAIS : de juillet 57 à février 61, le salaire moyen a progressé de 31,24 %.

— ROCHEFORT : de mai 57 à février 61, le salaire moyen a progressé de 35 %.

— SAINT-NAZAIRE : de juillet 57 à février 61, le salaire moyen a progressé de 30,93 %.

POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ, le chiffre moyen de 32 % d'augmentation des salaires peut être avancé, par rapport à la période mars-juillet 57.

b) La hausse du coût de la vie :

Les organisations syndicales n'ont aucune confiance dans la valeur des indices officiels du coût de la vie. Trop de manipulations dans le passé, de trop grands décalages par rapport à la réalité ont forgé une expérience qui rend méfiants ceux dont le rôle est de défendre le pouvoir d'achat des salariés... Nous prenons donc en considération les calculs des organisations syndicales C.G.T., C.G.T.-F.O., C.F.T.C., de même que les indices de l'Institut d'Orientation Economique et de l'Union Nationale des Associations

Familiales. Par rapport à mars 57, ces indices indiquent une hausse, en février 61, de 44,9 % en moyenne.

c) Le décalage entre la progression des prix et des salaires :

On peut chiffrer la perte du pouvoir d'achat subie par les travailleurs en moyenne entre 8 et 10 %, chiffre certainement inférieur à la réalité lorsque l'on voit, par exemple, que la progression des salaires de MARIIGNANE n'a été que de 26,2 %. Or, cette situation se trouve encore aggravée par les réductions d'horaires intervenues dans la quasi-totalité des usines Sud-Aviation. 1957 fut l'année du lancement en série des Caravelles. Sous la pression des directions, des débauches d'heures supplémentaires ont été pratiquées. Des horaires de 60 et même 70 heures étaient courants... L'horaire moyen est actuellement de 48 à 49 heures.

Ce que demandent les syndicats :

Le mécontentement du personnel repose sur des bases réelles. Les revendications déposées dans chaque usine de la Société par l'ensemble des organisations n'ont rien de démagogique. Elles comportent :

— La revalorisation des salaires y compris le maintien des augmentations semestrielles de 2 % instituées en 1957;

— réduction du temps de travail sans perte de salaire;

— revalorisation et amélioration du système de primes en vigueur (ancienneté, transport, etc., dont le montant n'a pas varié depuis plus de 10 ans);

— un mois de congés pour tous.

Le problème du plein-emploi

SUD-AVIATION représente une richesse extraordinaire, propriété de la nation, puisque son capital est, pour 99,5 %, entre les mains de l'Etat. L'ensemble des installations de la société s'étend sur plus de 580.000 mètres carrés de surface couverte, 8.600 machines-outils parmi les plus modernes sont en service dans les usines. L'ensemble de ces instruments de production sont mis en œuvre par 23.000 travailleurs hautement qualifiés. Cet ensemble occupe le 1er rang en Europe de l'Ouest et le 6e dans le monde capitaliste.

Sud-Aviation, grâce au succès des « Caravelles » et des « Alouettes », s'est acquis une réputation qui débord, et de loin, nos frontières. Depuis sa création en 1957, Sud-Aviation était en pleine expansion — expansion qui se traduit dans les chiffres des bilans (en anciens francs) :

— Le chiffre d'affaires est passé de 49.859 millions en 1957 à 58.688 en 1958 et 77.411 en 1959.

— L'ensemble des commandes « Exportation » est passé de 6.395 millions en 1957 à 14.228 en 1958, à 20.536 millions en 1959 pour atteindre 54.608 millions en 1960. Cet accroissement représente une progression unique pour l'industrie française.

— Enfin, si le bilan de 1959 accusait un déficit comptable de 6.414 millions, ce déficit est rendu très relatif lorsqu'on sait que le poste « Provision pour dépréciation des produits ou travaux en cours » est passé de 848 millions en 1958 à 8.565 en 1959. Et que, de même, la Société a versé pour la seule année 1959, 10.145 millions d'impôts à l'Etat... propriétaire de la société.

Encore faut-il noter que M. Hérel a indiqué que l'Etat devait 15 milliards d'A.F. à la Société.

Tenant compte de l'ensemble de ces faits, il est indéniable que Sud-Aviation représente une incontestable réussite industrielle et commerciale qui est le fruit du travail des 23.000 travailleurs de cette société auxquels seuls les éloges n'ont pas manqué.

Les perspectives offertes aux 23.000 travailleurs

Lors de la dernière réunion du Comité Central d'Entreprise, le 29 mars dernier, M. Hérel a brossé un tableau général de la situation de l'industrie aéronautique dans notre pays et dans le monde. Rappelant un discours prononcé, il y a 3 ans, devant la Société de Géographie, il a renouvelé ses constatations pessimistes de l'époque. A ce moment-là, en effet, une forte réduction

des crédits affectés à la construction d'appareils militaires était intervenue en raison du transfert de ces crédits vers l'achat de matériels américains nécessaires pour l'Algérie (et utilisables que pour ce genre d'opérations militaires). M. Hérel avait indiqué à l'époque que si rien de nouveau n'intervenait, 20.000 travailleurs devraient être licenciés dans l'industrie aéronautique. Le fait nouveau qui s'est produit, c'est la réussite de l'opération « Caravelle » qui a permis de retarder l'échéance.

Où en sommes-nous aujourd'hui, au moment où la fabrication des 150 Caravelles (il y a peu d'espoir de dépasser ce chiffre de vente) est plus que sérieusement entamée ?

M. Hérel voit la situation ainsi :

— L'évolution technique fait que l'ère de l'aviation militaire classique s'achève. L'avenir est aux engins ; or, leur réalisation, si elle demande un fort potentiel de bureaux d'études et de laboratoires, exige peu de travail de fabrication. Dans le domaine de l'aviation commerciale, la même évolution technique conduit à ce que le nombre d'appareils nécessaires à l'exploitation des lignes tend à devenir de moins en moins important. Un grave problème se pose à l'industrie aéronautique. (Aux U.S.A., par exemple, le nombre des travailleurs dans cette branche est passé de 878.000 à 787.000 en l'espace de 2 à 3 ans).

Une réadaptation s'impose donc et c'est pourquoi un effort a été fait pour tenter une reconversion (M. Hérel dit : diversification) de certaines usines. De quoi s'agit-il ?

Une reconversion urgente

LA France importe chaque année de 100 à 150 milliards d'anciens francs de biens d'équipements. Ces importations sont rendues nécessaires par le fait que l'industrie privée, ne trouvant pas ces productions rentables, ne s'intéresse pas à leur fabrication. Sud-Aviation devrait, dans ce domaine, avec l'aide de l'Etat, jouer un rôle de « pionnier ».

Mais cette reconversion, cette « diversification », s'annonce difficile et en fait, seul un atelier de fabrication d'outillages pour l'automobile fonctionne à Saint-Nazaire, la fabrication de réfrigérateurs, téléviseurs et machines à laver à Nantes remontant déjà à plusieurs années.

Devant la situation actuelle, M. Hérel a déclaré le 29 mars dernier : « L'échéance est là et je me tourne vers les pouvoirs publics auxquels je soumets deux plans ».

● L'un est un plan qualifié d'optimiste. Il tient compte des commandes actuellement sûres et des commandes plus ou moins aléatoires (certaines peuvent être qualifiées d'illusoirs). Même dans cette hypothèse « optimiste » : l'usine de La Courneuve est condamnée à disparaître.

— L'horaire général revient à 45 heures par semaine.

— Arrêt total des embauches.

— Non réembauchage des jeunes libérés du service militaire (or, rien que pour l'usine de Toulouse, 650 jeunes sont actuellement sous les drapeaux).

● L'autre plan est « pessimiste » et ne tient compte que des commandes actuellement sûres. Dans ce cas, les mesures suivantes seraient prises :

— Réduction progressive des horaires et licenciements dans toutes les usines.

Pour l'ensemble de la société, le nombre actuel de 10.700 productifs d'ateliers devrait tomber à 3.500 (30 40 heures par semaine) ou 3.000 (200 heures par mois) en juillet 1963. Le nombre d'improductifs touchés par les licenciements évoluerait dans les mêmes proportions.

La position des syndicats

Un premier fait attire l'attention. Depuis plusieurs années, le président de SUD-AVIATION, M. Hérel, a multiplié les déclarations optimistes basées essentiellement sur la réussite de « Caravelle ».

Lors de la précédente réunion du Comité central d'Entreprise, le 4 janvier dernier, s'il était fait état de certaines difficultés (des réductions d'horaires étaient déjà intervenues), en aucune façon il n'était prévisible que l'on se trouverait, moins de 3 mois plus tard, devant des perspectives aussi graves. Cette première remarque faite, examinons au fond, les arguments de M. Hérel. Tout d'abord, dit-il, le progrès technique conduit inexorablement à une réduction nécessaire du potentiel industriel de l'aéronautique... en France comme dans le monde entier.

Nous ne nions pas qu'un problème se

pose aux U.S.A. et en G.-B. Doit-il en être obligatoirement de même en France ? Nous répondons non, et cela pour plusieurs raisons :

1°) — L'importance de l'industrie aéronautique nord-américaine ou anglaise ne peut être comparée à la nôtre : il y a en France 10 fois moins de travailleurs dans l'aéronautique qu'aux U.S.A. Alors que la dernière guerre mondiale a amené un formidable accroissement de cette industrie tant aux U.S.A. qu'en Angleterre, en France, au contraire, elle a amené une asphyxie complète de notre industrie.

2°) — Une nouvelle réduction du potentiel industriel aéronautique français ferait atteindre un seuil au-dessous duquel nous ne pourrions plus entreprendre de grandes réalisations telles que la « Caravelle ».

3°) — Le parallèle avec la situation américaine ou anglaise n'est pas d'avantage valable si l'on prend en considération le fait que nos compagnies de transport aérien, en premier lieu AIR-FRANCE, sont équipées en majorité d'appareils étrangers.

A ce sujet, il faut signaler et dénoncer avec force un fait particulièrement scandaleux. D'après des informations sérieuses émanant de milieux officiels de l'industrie aéronautique, AIR-FRANCE serait actuellement en pourpals pour l'achat de Boeing 727. Cet appareil, qui n'a pas encore volé, est un concurrent direct de la Caravelle dont on a copié la formule des réacteurs placés à l'arrière et dont le prix est plus élevé de 30 % que celui des Caravelles.

4°) — Si le nombre d'appareils modernes nécessaires pour exploiter les lignes commerciales est plus faible que le nombre d'appareils de types anciens, il faut en tout cas tenir compte du développement ininterrompu du transport aérien.

Un autre problème doit encore être évoqué : celui de la diversification. La position des syndicats est dans ce domaine aussi, dictée par l'intérêt des travailleurs et de la nation tout entière.

Nous considérons par conséquent comme néfaste l'orientation définie par M. Hérel et qui aboutirait en fait à un démantèlement de l'industrie aéronautique. Les syndicats ne peuvent donner leur accord au rôle que veut faire jouer M. Hérel à notre société nationale. Le rôle de « pionnier » et de « défricheur » pour le compte et au profit de l'industrie privée n'est pas le véritable rôle d'une société nationalisée.

Des solutions existent

UNE des premières solutions réside dans le retour à la semaine de travail de 40 heures, sans perte de salaire, ainsi que dans l'avancement de l'âge de la retraite. Ces deux mesures, qui ne sont pas propres à l'industrie aéronautique, permettraient de faire face à la situation actuelle.

Rappelons, en ce qui concerne plus particulièrement l'aéronautique, le communiqué commun publié le 1er mars 1960 par les branches aéronautiques des organisations syndicales et qui demandait :

a) La promulgation d'une loi-programme aéronautique tenant compte des besoins du secteur civil et commercial et de la Défense nationale, permettant l'utilisation rationnelle des moyens industriels de la France.

b) L'interdiction de toute importation d'appareils et équipements étrangers dont la fabrication de types similaires peut être réalisée en France.

c) La mise en discussion d'une Convention collective nationale de l'Aéronautique.

FAISANT LEUR ce communiqué, les élus du Comité Central d'Entreprise de Sud-Aviation réclament dans l'immédiat :

— La satisfaction des revendications des travailleurs dont la légitimité est amplement démontrée.

— La compensation complète des ressources perdues du fait des réductions d'horaire.

— L'annulation de toutes les mesures de fermeture ou de licenciement prévues.

— La mise à l'étude et en fabrication de nouveaux développements des « Caravelles » (Caravelle VII, X et Caravelle-Junior, etc.).

— Le développement du transport aérien par l'ouverture de nouvelles lignes et la démocratisation des tarifs.

— Le contrôle des importations d'appareils par les compagnies françaises et l'interdiction d'importation pour les types de matériels que notre industrie est capable de fabriquer.

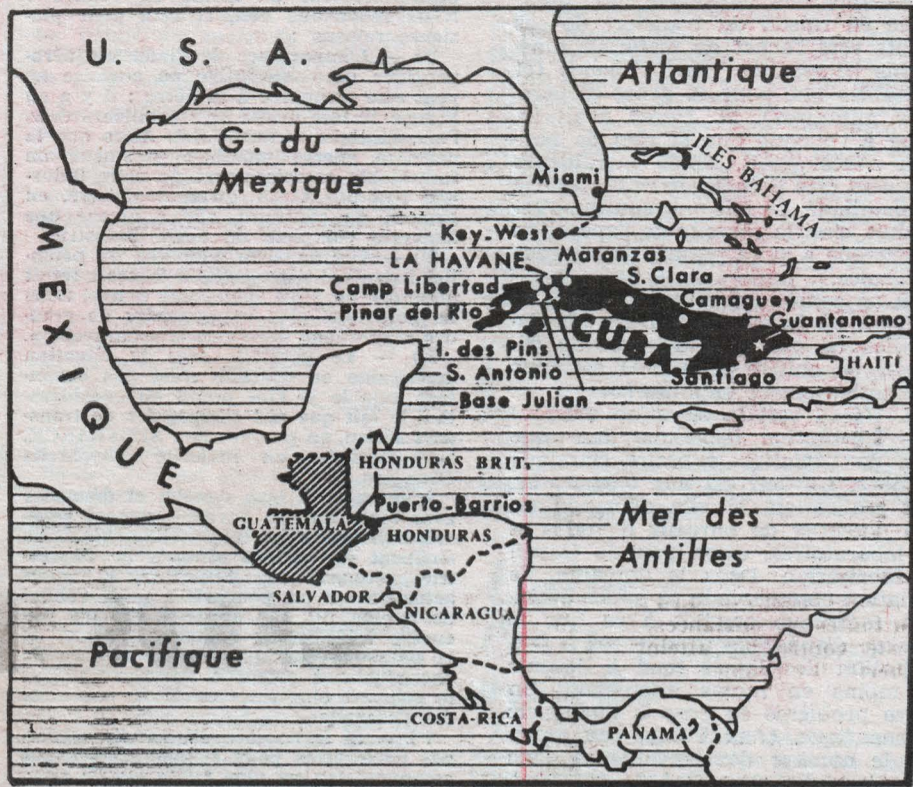
— La recherche et la mise en exploitation de nouvelles utilisations de l'aviation et de l'hélicoptère (agricole, sanitaire, etc.).

L'application de ces mesures, correspondant à l'intérêt de la nation, permettrait de résoudre la crise qui s'amorce et qui n'affectera pas seulement Sud-Aviation, mais l'ensemble de l'industrie aéronautique française.

(6 avril 1961).

Cuba envahie...

QUI SONT LES AGRESSEURS ?



(Dalmas)

C E que nous avions annoncé la semaine dernière s'est produit plus vite encore que nous ne l'avions prévu : l'assaut américain contre la révolution cubaine a commencé. Samedi, des bombardiers B-26 attaquaient les aérodromes de l'île afin de paralyser la défense aérienne cubaine. Lundi, les contre-révolutionnaires débarquaient en trois points des côtes cubaines, dans les régions de Matanzas (100 km à l'est de la Havane), Pinar del Rio (sud-ouest de l'île), et la province d'Oriente (sud-est de l'île) ; les moyens engagés paraissaient considérables : 5.000 hommes, des navires de guerre, des chars, des avions. Les combats entre les envahisseurs et les milices nationales cubaines ont aussitôt commencé. Toutes les communications autres que radio-phoniques étant coupées avec la Havane, il est difficile d'avoir des informations précises sur la situation militaire.

Qui sont les « contre-révolutionnaires » ?

Les différents mouvements d'exilés anti-fidélites se sont unis au sein d'un Comité Révolutionnaire Provisoire qui siège à Miami (Floride) et qui a pour président le Docteur José Miro Cardona. José Cardona est un professeur d'Université. Après la chute de Batista et la victoire de Fidel Castro,

cultés, et c'est seulement le 10 avril 1961 que l'accord s'est fait, sous la pression américaine, sur le nom de José Cardona. Parmi ces mouvements, le plus important est sans doute le « Front Révolutionnaire Démocratique », dont les leaders sont, outre José Cardona, le Docteur Manuel Varona, le dirigeant démocrate-chrétien Rasco, et un ancien officier fidéliste, le capitaine Artime. Ce mouvement recrute ses partisans chez les émigrés bourgeois qui ont fui Cuba tout au long de l'année 1960 ; effrayés par la socialisation croissante de l'économie cubaine, médecins, avocats, intellectuels, cadres ont déserté en masse la Révolution et se sont réfugiés pour la plupart aux Etats-Unis. De nombreux catholiques, dressés contre la Révolution par le clergé cubain, ont rejoint ce groupe qui bénéficie au surplus de l'appui des milieux d'affaires. Aussi le « Front Révolutionnaire Démocratique » a reçu l'investiture officieuse du gouvernement américain, qui a imposé aux autres mouvements la présidence de Cardona ; c'est également le Front qui a reçu l'aide financière américaine (de 150.000 à 500.000 dollars par mois). Parmi ses rivaux, le plus important est sans doute le Mouvement Révolutionnaire du Peuple (M.R.P.), dirigé par l'ancien ministre des Travaux publics Manolo Ray. Le M.R.P. a pour programme « le fidélisme sans Fidel » et se classe sans doute un peu plus à gauche que le Front, aussi se heurte-t-il à la méfiance américaine.

Tous ces groupes ont longuement assuré qu'il ne saurait être question de revenir au régime Batista, que les conquêtes de la Révolution Cubaine ne seraient pas remises en cause, que leur but est de revenir aux objectifs initiaux de la Révolution que Fidel aurait trahi au profit des communistes. Cependant, la déclaration du Docteur Cardona, le 10 avril, au nom du Comité Cubain en exil, ne permet pas de douter qu'au cas où ce Comité prendrait le pouvoir, la réforme agraire et la nationalisation des industries cubaines seraient abrogées :

« Nous assurons solennellement tous ceux qui ont été dépossédés injustement que tous leurs biens leur seront rendus... Nous encourageons l'investissement privé aussi bien national qu'étranger, et nous donnerons des garanties complètes à l'entreprise privée et à la propriété privée ».

Quant au rôle des anciens partisans du régime Batista, quel est-il ? Bien entendu, ils n'apparaissent pas sur le devant de la scène ; cela suffirait pour discréditer entièrement le Mouvement aux yeux de toutes les catégories de la population cubaine et de toute l'opinion latino-américaine. Mais nombre de ces partisans du dictateur déchu sont, depuis de longues années, de purs et simples agents de la C.I.A. (Central Intelligence Agency), le service de renseignements américain ; la C.I.A. est dirigé par Allen Dulles, le frère de Foster Dulles, qui a été maintenu à son poste par l'administration démocrate ; c'est elle qui,

dès la chute de Batista, a pris en main la lutte contre le régime fidéliste, inspirant d'abord des campagnes de presse, suscitant ensuite des maquis contre-révolutionnaires, organisant enfin l'invasion. La C.I.A. n'a véritablement confiance que dans ses agents, et elle cherche à les imposer aux dirigeants du Comité Révolutionnaire. C'est ainsi qu'elle a tenté de faire entrer dans ce comité des « batistianos » notoires : Julio Lobo, le roi du sucre cubain, Carlos Sterling, que Batista considérait comme son dauphin, etc.

D'autre part, il est bien évident que ce n'est pas parmi les avocats, professeurs et médecins du Front qu'ont été recrutées les troupes d'invasion : à part un certain nombre de mercenaires Porto-Ricains et Guatémaltèques, ces troupes sont formées essentiellement par d'anciens soldats de Batista, qui, à la chute de leur maître ont fui pour éviter le juste salaire de leurs crimes. Les officiers sont également d'anciens fidèles du dictateur, comme l'a confirmé hier Raphael Garcia Muarros, ancien délégué de Batista à l'O.N.U.

Il ne faut pas être grand prophète pour annoncer qu'en cas de succès, les dirigeants « démocrates » du Comité en exil rétabliront rapidement, de gré ou de force, les « batistianos », sinon Batista lui-même, dans leurs privilèges et dans leurs sinécures.

L'appui américain

IL n'y a personne dans le monde pour prendre au sérieux les dénégations de M. Dean Rusk et ses protestations d'innocence. Sans doute les Américains feront tout pour ne pas intervenir sous leur drapeau dans la lutte contre Cuba : il faut ménager l'opinion latino-américaine, toujours très prompte à condamner les agressions yankee. Mais nul ne peut s'y tromper. Nous avons évoqué l'aide financière et le rôle joué par la C.I.A. ; il faut parler aussi de l'aide militaire.

Contrairement aux assertions de M. Stevenson, l'hostilité américaine au régime de Fidel Castro a pris naissance dès la prise du pouvoir par Fidel Castro, à un moment où nul ne parlait de rapprochement soviéto-cubain. Dès les dernières semaines de la guerre civile, l'ambassade américaine à La Havane tenta de constituer un gouvernement d'union nationale qui fût susceptible de s'opposer aux projets d'assainissement économique et de réforme agraire annoncés par Castro. Après l'entrée des fidélistes à la Havane, l'exécution de quelques tortionnaires et bourreaux notoires servit de prétexte à la chaîne de journaux Hearst et à certains parlementaires américains pour entamer une furieuse

campagne contre Cuba. Les Sénateurs Ellender et Capehart et le représentant Hays se distinguèrent tout particulièrement dans ce domaine. L'attaque fut ensuite reprise sur le plan gouvernemental, dès que la réforme agraire et les restrictions d'importations (destinées à rétablir l'équilibre de la balance commerciale cubaine, lourdement déficitaire) eurent été décidées. C'est dès novembre 1959 que la C.I.A. commença à mettre sur pied les forces armées contre-révolutionnaires qui envahissent aujourd'hui Cuba. Or le premier signe d'un éventuel rapprochement soviéto-cubain — le voya-

Communiqué du Bureau National

LES membres du P.S.U. qui, en toutes circonstances, ont protesté contre les atteintes à la liberté des peuples d'où qu'elles viennent, dénoncent l'agression dont vient d'être victime le peuple cubain, adjure le Président Kennedy de rompre avec des méthodes qui détruiraient toutes les espérances que pouvait apporter la nouvelle administration américaine, demande à l'O.N.U. de prendre toutes les mesures permettant au peuple cubain — et à lui seul — d'être gouverné comme il l'entend.

18 avril 1961.

ge de M. Mikoyan à La Havane — date de février 1960, soit trois mois plus tard.

Ainsi, l'accusation de communisme — déjà lancée en 1954 contre le Guatemala — a pour fonction d'effrayer les gouvernements latino-américains qui sont dans l'ensemble modérés et occidentaux. Mais la prétendue « communisation » de Cuba n'est qu'un prétexte : le vrai problème pour les Américains, c'est d'arrêter l'expérience cubaine avant que d'autres pays d'Amérique Latine imitent son exemple, confisquent les biens américains et adoptent une politique étrangère neutraliste. Nombreux sont ceux qui avaient espéré du Président Kennedy un changement dans la politique américaine à l'égard des pays du Tiers-Monde ; ils seront cruellement déçus. Les féodalités économiques et militaires ont finalement imposé leur loi ; fallait-il attendre un autre résultat ? Le capitalisme a ses règles, et ce sont elles qui ont tranché le débat.

Emmanuel TERRAY

LES ÉTUDIANTS et la RÉVOLUTION CUBAINE

Solidaires de leurs camarades cubains, tous les étudiants d'Amérique Latine (Colombie, Vénézuéla, Pérou, Chili) représentés à Paris, ainsi que tous les étudiants français, africains et autres présents au sein du Comité Anticolonialiste, ont protesté ensemble et fait appel au peuple français pour qu'il se joigne à leur action.

Une réunion organisée mardi soir par les étudiants cubains a démontré que, chez les étudiants, cette solidarité est déjà entière.

Le Comité Anticolonialiste a décidé de manifester dans les jours qui suivent de façon active et en faisant appel à l'ensemble des étudiants son accord total avec la lutte menée par les partisans de Fidel Castro.

Il fut désigné par le Président de la République Urrutia comme Premier ministre d'un gouvernement où Castro n'était que délégué aux forces armées. Mais, en fait, c'était Castro qui prenait toutes les décisions importantes, et, dès que la révolution cubaine prit un tour radical, mit à l'étude la réforme des loyers et la réforme agraire. Urrutia et Cardona, représentants de la bourgeoisie libérale, se retirèrent avant d'émigrer quelques mois plus tard aux Etats-Unis.

L'unification des mouvements en exil ne s'est pas accomplie sans diffi-

Quelques questions à M. Kennedy...

SI l'on en croit les déclarations officielles du gouvernement américain, les Etats-Unis seraient tout à fait étrangers à l'action des rebelles anti-castristes. Malgré ces dénégations et ces démentis, la presse mondiale a, en général, laissé percer son scepticisme. Qui plus est, la presse américaine, du New-York Times au New-York Herald Tribune a expliqué et commenté avec un tel luxe de précisions, l'activité du gouvernement des Etats-Unis en faveur des contre-révolutionnaires que le doute ne semble absolument pas permis.

En nous basant sur la seule lecture de la presse anglo-saxonne, nous posons donc à M. Kennedy les questions suivantes :

- N'est-il pas vrai que les rebelles ont à leur disposition 7 bases militaires, dont une à Homestead, près de Miami, une (aérienne), Opalicka près de la Nouvelle-Orléans, une au Texas, une à Haïti, une à Retalhuleu au Guatemala, qu'un journaliste du New-York Times a pu visiter il y a quelques semaines, bases financées et entretenues par l'argent des contribuables américains ?
- N'est-il pas vrai qu'il existait encore très récemment 8 centres de recrutement à New-York pour les « volontaires » anti-castristes ?
- N'est-il pas vrai que les troupes contre-révolutionnaires étaient entraînées intensivement depuis 9 mois par des spécialistes américains ?
- N'est-il pas vrai que les familles des engagés anti-castristes reçoivent des indemnités d'origine américaine ?
- N'est-il pas vrai que les armes dont disposent les rebelles proviennent à peu près exclusivement des stocks américains ?
- N'est-il pas vrai que les émigrés diffusent leur propagande au moyen d'un puissant poste-émetteur que les Américains ont installé pour eux dans l'île des Cygnes, au sud de Cuba ?
- Enfin, M. J. Kennedy, Président des Etats-Unis, n'est-il pas intervenu personnellement pour que Jose Mero Cardona devienne le Président du Comité contre-révolutionnaire ?

Sept ans après l'affaire du Guatemala, la puissance la plus forte du « monde dit libre » montre qu'elle n'a pas rompu avec les pratiques les plus néfastes de l'impérialisme.

Jean-Marie VINCENT